



RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS E.FASHION AWARDS 2026

Préambule

Le présent règlement définit les conditions de participation au concours **E.Fashion Awards 2026**, organisé par l'école MODART International.

Il constitue **le seul document juridiquement opposable** et prévaut sur tout autre document, notamment le dossier de candidature, lequel a une valeur strictement informative et opérationnelle.

La participation au concours implique l'acceptation **pleine, entière et sans réserve** du présent règlement.

Article 1 — Objet du concours

Le concours **E.Fashion Awards** a pour objet de révéler, soutenir et accompagner les jeunes talents engagés dans une démarche de **mode responsable, éthique et durable**.

Il vise à valoriser des projets créatifs intégrant des enjeux **environnementaux, sociaux et sociétaux**, tout en encourageant des modèles de création et de production plus conscients et pérennes.

L'édition 2026 du concours E-Fashion Awards s'inscrit dans le cadre d'un thème annuel intitulé : « **ÉLÉMENTAIRE** ».

Les projets présentés devront proposer une interprétation personnelle et cohérente de ce thème, en lien avec les valeurs de mode responsable, d'éthique et de durabilité portées par le concours.

Article 2 — Organisateur

Le concours est organisé et coordonné par :
MODART International 35 quai André-Citroën, 75015 Paris



Article 3 — Conditions de participation

Le concours est ouvert :

- aux étudiants en écoles de mode, stylisme ou modélisme,
- aux jeunes diplômés,
- aux designers débutants,
- aux professionnels exerçant depuis moins de cinq (5) ans.

Les candidats mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Un candidat ayant déjà participé au concours peut se représenter à condition de proposer un projet inédit et substantiellement évolué.

Article 4 — Catégories

L'édition 2026 distingue deux catégories :

- **Espoir pour une mode responsable**
Étudiant(e) ou jeune talent en formation
- **Révélation pour une mode responsable**
Jeune marque créée depuis moins de cinq (5) ans

Le candidat s'inscrit dans une seule catégorie.

Article 5 — Modalités de participation

La participation au concours s'effectue exclusivement par le dépôt d'un **dossier numérique complet**, conformément aux modalités précisées dans le **dossier de candidature officiel**.

Le dépôt d'un dossier de candidature vaut **acceptation pleine, entière et sans réserve** du présent règlement.

Tout dossier incomplet, non conforme ou transmis hors délai ne pourra être pris en compte, sans possibilité de recours.



Article 6 — Sélection et jury

La sélection s'effectue en deux phases :

1. Une **présélection sur dossier numérique**
2. Une **sélection finale lors de la présentation devant le jury**, pour les candidats retenus

Les décisions du jury sont **souveraines, définitives et sans appel**.

Article 7 — Calendrier

- Clôture des candidatures : **28 février 2026**
- Annonce des finalistes : **20 mars 2026**
- Finale et défilé : **fin printemps 2026 (date communiquée ultérieurement)**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le calendrier si les circonstances l'exigent.

Article 8 — Obligations des finalistes

Les finalistes s'engagent à :

- réaliser deux silhouettes prototypes,
- être présents lors de la finale et du défilé,
- participer aux actions de communication liées au concours.

Les accessoires peuvent accompagner les silhouettes, à condition de rester complémentaires et de ne pas constituer l'unique objet de présentation.

Article 9 — Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle afférents aux créations présentées demeurent la **propriété exclusive des candidats**.

Les candidats garantissent l'originalité de leurs créations et déclarent qu'elles ne portent atteinte à aucun droit de tiers.



Article 10 — Droit à l'image et communication

Les participants autorisent l'organisateur, à titre gracieux, à utiliser leur nom, leur image et les visuels de leurs créations à des fins de **communication et de promotion du concours**, sur tout support, pour une durée de **deux (2) ans** à compter de la date de la finale.

Article 11 — Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours font l'objet d'un traitement conforme au **Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679**.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait de leur consentement, exercable par simple demande à l'adresse suivante : concoursefa@gmail.com

Article 12 — Responsabilité et force majeure

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 13 — Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relèvera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la **Cour d'appel de Paris**.

Mention finale

Le dossier de candidature constitue un document opérationnel d'accompagnement destiné à guider les candidats dans la constitution de leur dossier.

Il ne saurait en aucun cas se substituer au présent règlement, **seul document juridiquement opposable**, lequel prévaut sur toute autre information, communication ou document relatif au concours.